

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

SIREN : 480.716.042

Siège à Féricy (77), établissements à Lille (59) et Reims (51)

Tél : 01 60 71 69 35

Vice-Président : Julien TRICARD

Direction générale et artistique : Gisèle MAGNAN

www.concertsdepoche.com

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^e juillet 2020

Le mercredi 1^e juillet 2020 à 10h15, l'Assemblée Générale des *Concerts de Poche* s'est réunie à Féricy (77) sous la vice-présidence de M. Julien TRICARD.

Le secrétariat a été assuré par Marie DEBUYSSCHER.

45 adhérents étaient présents ou représentés. A noter, 3 d'entre eux étaient présents en visioconférence.

L'équipe salariée des *Concerts de Poche* était représentée par Gisèle MAGNAN, Nathalie ROUDAUT et Marie DEBUYSSCHER.

Le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, était présent en visioconférence.

Le vice-président remercie les membres présents ainsi que tous les adhérents pour leur soutien moral et financier.

En préambule, le vice-président fait part de la démission du président, Monsieur Julien AZAÏS, de son poste de président du Conseil d'Administration, en date du 5 juin 2020. Le vice-président de l'association remplace provisoirement le président. A l'issue de l'Assemblée Générale, il sera procédé au remplacement définitif du président lors d'un vote du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour appelait :

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019
2. Approbation du rapport d'activités 2019
3. Approbation du rapport financier et de la situation comptable arrêtée au 31/12/2019, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
4. Affectation du résultat 2019
5. Programme, perspectives et budget pour la saison 2020
6. Point d'étape sur les conséquences de la crise sanitaire (Covid-19) sur l'activité 2020
7. Établissements secondaires
8. Projet de modification des statuts
9. Questions diverses

1. **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019**

Lecture est faite du compte-rendu établi à l'issue de l'Assemblée Générale réunie le 17 juin 2019.

Il est rappelé que ce compte-rendu est disponible au siège de chaque établissement, et que le rapport d'activité 2018 est en ligne sur le site internet de l'association, libre de consultation. Les deux documents peuvent être envoyés par courrier sur simple demande.

Les membres présents ou représentés approuvent à l'unanimité ledit compte-rendu.

2. Approbation du rapport d'activités 2019

Lecture est faite du rapport d'activité 2019.

Des échanges de questions / réponses s'établissent sur divers points du rapport d'activité.

Un adhérent remarque que les « nouveaux publics » touchés chaque année par l'association la conforte dans le sens et la réussite de son projet, et souligne l'importance de toucher des jeunes, notamment les enfants, afin de toucher également leurs parents.

La diversité et la qualité de la communication papier de l'association sont également notées.

Le vice-président souligne l'importance de l'évaluation de l'impact des actions menées par Les Concerts de Poche, pour que l'association puisse mieux communiquer auprès du public, et de ses partenaires financiers.

L'Assemblée Générale prend acte avec satisfaction des éléments d'information communiqués.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2019.

3. Approbation du rapport financier et de la situation comptable arrêtée au 31/12/2019, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes

Les comptes sont tenus avec la plus grande rigueur et certifiés chaque année par le Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport et présente les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration, pour l'exercice clôt le 31 décembre 2019, avec un total du bilan de 1.508.928 euros, et un total des produits de 3.072.650 euros.

Le Commissaire aux Comptes rappelle sa mission et son rôle, ainsi que le seuil de signification au-dessus duquel il demande à ce que les comptes soient modifiés. Il précise que ce seuil n'est pas atteint et souligne que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il approuve les comptes sans réserve.

Le résultat de l'exercice, sous réserve de l'approbation du projet d'arrêté des comptes 2019 est d'un montant de 50.190 euros, qui permet de renforcer les fonds associatifs des Concerts de Poche. Il souligne la bonne gestion du budget par la direction et l'équipe d'administration, qui appliquent un principe de prudence.

Sont commentés ensuite les différents postes du bilan et du compte de résultat en date du 31 décembre 2019, puis lecture est donnée de l'Annexe.

L'Assemblée Générale approuve l'arrêté des comptes.

4. Affectation du résultat 2019

Conformément aux règles qui s'imposent, le vice-président propose d'affecter le résultat au report à nouveau de l'association, constatant ainsi son réinvestissement dans l'activité.

Le nouveau report après affectation du résultat 2019 s'élève à 169.807 euros, compte tenu du report des années passées.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation à l'unanimité.

5. Programme, perspectives et budget pour la saison 2020

Les membres échangent autour des perspectives 2020 ainsi que du budget présenté dans sa version initiale. En janvier 2020, le programme d'activité 2020 de l'association était de 125 projets et 2000 ateliers.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet ainsi que le budget 2020.

6. Point d'étape sur les conséquences de la crise sanitaire (Covid-19) sur l'activité 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 a un impact conséquent sur l'activité 2020 des Concerts de Poche : arrêt de l'activité depuis le 16 mars 2020. Au total sur le printemps, 55 projets ont été reportés ou annulés.

Pendant le confinement, l'association s'est efforcée de garder le lien avec ses publics (maintien de certaines actions via des contenus numériques, créations de contenus numériques spécifiques comme les podcasts...) et d'honorer ses engagements envers les artistes et ses équipes (mise au chômage partiel d'une partie de l'équipe permanente, avec un maintien de salaire à 100% ; maintien des contrats des artistes et des techniciens via le chômage partiel).

Les membres échangent sur les aménagements organisés pendant le confinement et sur la programmation estivale exceptionnelle qui s'organise.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet mis à jour suite à la crise sanitaire, ainsi que le budget 2020 mis à jour.

7. Établissements secondaires

Dans la mesure où la création d'établissements secondaires serait favorable au développement de l'association et non contraire à son objet, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat au Conseil d'Administration et à l'équipe salariée représentée par Marie DEBUYSSCHER et Nathalie ROUDAUT pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à leurs créations d'ici à la prochaine Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire de la convoquer à nouveau.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les éléments cités ci-dessus.

8. Projet de modification des statuts

L'article 16 des statuts prévoit que le quart des membres adhérents doit être présent pour voter une modification statutaire. Le quorum n'est pas atteint pour soumettre la proposition au vote.

A la demande des membres présents, est expliqué en synthèse le projet de modifications de statuts.

La première modification proposée vise à allonger la durée des mandats des membres du Conseil d'Administration. Tous les deux ans, un tiers des membres du Conseil d'administration est sortant, et les membres ne sont élus que pour trois ans. Il est proposé de stabiliser les effectifs et la direction de l'association tout en permettant un renouvellement : les membres du Conseil d'administration seraient élus pour six ans avec un renouvellement par moitié tous les trois ans et le bureau serait élu pour trois ans.

La seconde modification proposée vise à introduire dans les statuts la possibilité que l'association soit administrée par un président rémunéré, dans la limite des dispositions prévues par la loi pour garantir la gestion désintéressée et la transparence, obligations auxquelles l'association doit répondre dans le cadre de son statut « reconnue d'utilité publique », et auxquelles les membres tiennent.

Des échanges s'établissent autour des modifications proposées.

Les membres présents font part d'un avis favorable face à ces propositions.

9. Questions diverses

Des échanges informels s'établissent quant à la programmation, et notamment les projets estivaux de l'association et les projets de l'automne 2020.

Le vice-président et l'ensemble des membres présents, soulignent le grand dévouement de Julien Azaïs envers l'association, depuis sa fondation, et le remercie vivement pour tous les développements qu'il a su impulser et accompagner.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

Julien TRICARD
Vice-Président

Handwritten signature of Julien Tricard in black ink, featuring a stylized 'J' and 'T'.

Mélanie LHEUREUX
Administratrice

Handwritten signature of Mélanie Lheureux in black ink, featuring a stylized 'M' and 'L'.